

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 3 novembre 2005 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 113 223 signatures déposées, 113 049 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Helvetia Nostra, Case postale, 1820 Montreux 1.

17 novembre 2005

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2004 2051

Initiative populaire fédérale
«Contre le bruit des avions de combat à réaction
dans les zones touristiques»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 212	25
Berne	19 691	24
Lucerne	6 269	3
Uri	164	0
Schwyz	802	0
Obwald	326	0
Nidwald	346	0
Glaris	199	1
Zoug	853	0
Fribourg	2 524	4
Soleure	2 590	9
Bâle-Ville	10 504	0
Bâle-Campagne	5 685	6
Schaffhouse	510	0
Appenzell Rhodes-Ext.	295	1
Appenzell Rhodes-Int.	70	0
Saint-Gall	2 754	5
Grisons	2 444	10
Argovie	5 694	16
Thurgovie	1 793	0
Tessin	920	29
Vaud	7 823	4
Valais	5 743	13
Neuchâtel	1 225	9
Genève	6 322	9
Jura	291	6
Suisse	113 049	174